



Déclaration FSU 28 CTSD du 4 février 2022

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Nous n'en pouvons plus ! Ras le bol du manque de moyens ! Ras le bol de devoir sans cesse réclamer des masques, des autotests ! Ras le bol des consignes inadaptées aux réalités de nos classes ! Ras le bol de l'absence de « dialogue social » réduit au mieux à un silence face à nos demandes, au pire à faire le contraire de ce que nous demandons ! Ras le bol des techniques de management qui ne font pas oublier le fonctionnement encore très hiérarchique de l'Éducation Nationale ! C'est tout cela que les personnels de l'Éducation Nationale ont massivement exprimé en se mettant en grève et en se rassemblant sous les fenêtres de la DSDEN les 13 et 27 janvier 2022.

Oui, les personnels des collèges aussi étaient mobilisés car, au moment du bilan du quinquennat, force est de constater que le collège est le grand oublié. Hier considéré comme le maillon faible du système éducatif français, accusé d'être le lieu où les inégalités sociales et l'échec scolaire se cristalliseraient. Aujourd'hui ? Rien. Même le ministre, pourtant pas avare pour discourir sur tous les sujets, ne parle pas du collège. Serait-ce que la réforme de 2016 ait amélioré le fonctionnement des collèges ? Vous l'affirmez dans votre introduction en écrivant que « notre département enregistre des progrès sensibles ». Lesquels ? Où ? Nous ne voyons pas de progrès. Ce que nous constatons au contraire c'est la dégradation des résultats au DNB...Un chiffre pour en avoir une idée : En 2015, aux épreuves terminales, 17 collèges (sur 39) avaient la moyenne en Français, 32 en mathématiques, 36 en Histoire-Géographie-EMC. Ils ne sont plus que 6 en français, 17 en mathématiques et 18 en Histoire-Géographie-EMC en 2021 soit une division par 3 en Français, par 2 en Maths !

Et que se passe-t-il ? Que met en place l'Éducation Nationale ? Vous évoquez Mme la DASEN le « projet académique construit collectivement » donc on imagine que cela signifie avec les personnels et donc leurs représentant-e-s élus. Quelle surprise de lire quelques lignes et pages plus loin que « le modèle d'allocation des moyens est maintenu » alors que nous n'avons cessé de dénoncer ce modèle. Surprise ? Ou bien mépris pour ce que porte les représentants des personnels comme pour ce que font et réclament les équipes pédagogiques ?

Calculé sur la base de trente élèves par classe, oui ce modèle ne tient aucunement compte de l'expertise pédagogique des personnels enseignants, de leurs pratiques et de ce qu'ils estiment nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

Il ne tient aucun compte des mandats que nous, représentant-e-s des personnels, portons inlassablement ici de réduction des effectifs par classe à pas plus de 20 en éducation prioritaire, à pas plus de 24 partout ailleurs.

En témoigne le sort de l'Éducation prioritaire qui se voit ainsi, à la rentrée 2022, amputer de 30 divisions avec seulement 69 élèves de moins par rapport à la rentrée 2021 ! Ceci se traduit par exemple au collège Louis-Armand en REP + par des classes de 5 et de 4^{ème} prévues à 27 et à 28 !

Ce recul, cette volonté d'organiser la dégradation pour le collège, étape pourtant cruciale de la scolarité, ne nous étonne pas étant donné le manque de moyens attribués à l'Éducation Nationale au cours de ce quinquennat. En Eure-et-Loir, la rentrée 2022 se fera avec 492 élèves de moins qu'en 2017 soit 2,72 % d'élèves en moins, mais avec 718 HP de moins (soit une baisse de 37 % !). Dans les classes, cela signifiera 61 divisions de moins soit une baisse de plus de 8 % du nombre de classes !



Alors vous nous direz sans doute que, depuis 2017, l'APM vient (je vous cite encore) « offrir la justice sociale » et « l'élévation du niveau général » « dans un souci d'équité ». Cette APM, c'est de la poudre de perlimpinpin ! Oui, comme nous ne cessons de le répéter, il ne s'agit nullement d'un outil de prise en compte des réalités sociales, scolaires ou géographiques des différents établissements. C'est un artifice de communication pour tromper les collègues et plus largement l'ensemble de la communauté éducative. Votre développement sur la moitié du document des modalités d'attribution de cette enveloppe complémentaire ne nous leurre pas. Car elle ne représente même pas 4 % de la dotation globale des collèges pour la rentrée 2022, en baisse de 16% par rapport à la rentrée précédente ! Au final, cette APM a déjà fondu de 38,5 % depuis sa création en 2020. Donc on voit bien le scénario qui nous attend : disparition de l'APM et dotation uniquement avec des classes à 30 sans plus aucune marge pour les établissements pour ouvrir des divisions supplémentaires ! Tout n'est que leurre car avec cette marge d'autonomie les équipes doivent choisir soit des classes allégées soit des projets. Pour une réelle éducation et un meilleur apprentissage, les deux sont nécessaires : des classes à effectifs réduits et des projets motivant pour les élèves et les équipes !

L'exemple du collège d'Auneau est ici emblématique, puisque l'ouverture de 2 divisions supplémentaires avec la marge risque de se traduire par la disparition des demi-groupes, de la LCE espagnol ou de l'option foot.

Trois nouvelles ULIS seront déployées dans des collèges situés sur les marges du département. Si nous pouvons soutenir l'ambition d'inclusion et le recours à ce dispositif, un peu sur le modèle du Plus de Maître que de Classe, plébiscité par l'ensemble des équipes, nous ne pouvons qu'alerter, une nouvelle fois, sur la nécessité d'avoir les moyens de ses ambitions. Ici, cela signifie, d'une part, de réellement comptabiliser les élèves ULIS dans les effectifs des classes. D'autre part, pour réussir cette inclusion, il faut aussi que tous les élèves en situation de handicap soient accompagnés à la hauteur de leurs besoins, ce qui est bien difficile :

- en ULIS avec une seule AESH-Co,
- hors ULIS avec des AESH de plus en plus mutualisées c'est-à-dire partagé-e-s entre 4,6,8 voire plus de 10 élèves notifiés.

Dans ce contexte bien sombre, le collège ne tient que par l'engagement au quotidien de tous les personnels de l'équipe pluri-professionnelle : enseignants, AED, AESH, CPE, infirmier-es, A-S, Psy-EN, personnels administratifs et de direction, agents techniques des collectivités... Mme l'Inspectrice d'Académie, nous devons tous avoir ici le plus grand respect à leur égard. Or, les délégations que vous recevez ressortent abattues, incomprises. Ils et elles ont l'impression que leurs arguments basés sur leur volonté de faire réussir leurs élèves ne sont pas pris en compte, leurs élèves n'étant vu que comme des chiffres. C'est pourquoi nous vous demandons de ne pas leur faire de vague promesse de les revoir en juin pour étudier leurs demandes de moyens supplémentaires pour la prochaine rentrée, promesse jamais tenue car vous refusez à chaque fois de les recevoir en juin ou de tenir un groupe de travail « collègues » à cette date.

Les 13 et 27 janvier, leur colère est montée d'un cran. Il faut non seulement l'entendre mais surtout répondre aux revendications qu'ils expriment depuis des années que ce soit en terme de moyens supplémentaires pour l'enseignement comme de renforcement des équipes pluriprofessionnelles. Les annonces de nouvelle instance ou d'heures supplémentaires pour les AED sont bien loin de ces revendications. Pour l'Eure-et-Loir, il faut réduire les effectifs par classe à la rentrée 2022. Mais surtout il faut faire remonter au plus haut niveau le réel besoin d'une dotation supplémentaire.